



novembre 2005

# A quel âge sont recrutés les maîtres de conférences ? Combien de temps après l'obtention du doctorat ?

Analyse des données publiées par le ministère

Le contenu de ce document peut être redistribué sous les conditions énoncées dans la Licence pour Documents Libres qui est disponible sur le site de la Guilde des Doctorants :

<http://guilde.jeunes-chercheurs.org/Guilde/Licence/>

En particulier, sa diffusion est libre à condition que son origine soit mentionnée, et il ne peut être exploité commercialement.

## 1. Contexte, sources de données, méthodologie

### 1.1. Contexte de l'étude

Alors que la suppression des limites d'âge pour le recrutement des chargés de recherche de 2ème classe des EPST est programmée par l'ordonnance 2005-901 du 2 août 2005, il convient de faire le point sur la situation pour le recrutement des maîtres de conférences, pour lequel il n'existe aucune limite d'âge, et une seule classe (pas de recrutement différencié 2ème classe / 1ère classe contrairement aux EPST).

Ce document présente donc une analyse des données qui sont publiées après chaque campagne de recrutement par la Direction des Personnels Enseignants du ministère de l'éducation nationale.

### 1.2. Sources des données

Les documents utilisés dans cette étude sont les suivants :

- bilan de la campagne 2004 de recrutement et d'affectation (tableau X),
- bilan de la campagne 2003 de recrutement et d'affectation (tableau X),
- bilan de la campagne 2002 de recrutement et d'affectation (tableau VIII),
- bilan de la campagne 2001 de recrutement et d'affectation (tableau VIII),
- bilan de la campagne 2000 de recrutement et d'affectation (tableau VIII),
- bilan de la campagne 1999 de recrutement et d'affectation (tableau VII),
- bilan de l'origine des enseignants-chercheurs recrutés lors de la campagne 2004 (tableau XVII).

Ces documents sont disponibles sur la Toile :

[http://www.education.gouv.fr/personnel/enseignant\\_superieur/enseignant\\_chercheur/statistiques.htm](http://www.education.gouv.fr/personnel/enseignant_superieur/enseignant_chercheur/statistiques.htm)

### 1.3. Méthodologie

Les données analysées sont les suivantes :

- **âge moyen de recrutement**, calculé pour chaque section CNU, exprimé en années et mois, et disponible pour les campagnes 1999 à 2004 ;
- **répartition des recrutés** dans chaque section CNU **selon leur année d'obtention du doctorat**, disponible uniquement pour 2004.

Il faut tout de suite préciser que nous ne disposons que de la moyenne pour chaque section CNU, sans *aucune indication sur la variabilité au sein d'une même section*. Il est donc délicat d'essayer de faire des comparaisons entre sections, d'autant que les effectifs peuvent être très variables. C'est pourquoi nous nous limiterons à des comparaisons au niveau des 12 groupes de section CNU définis par le ministère.

Il est donc possible pour 2004 de calculer l'âge moyen d'obtention du doctorat, avec une approximation assez grossière, puisque la date d'obtention du doctorat n'a pas une précision au

mois. Il est aussi possible d'exprimer cela en terme de temps d'attente moyen entre le doctorat et le recrutement.

Le mode de calcul de ce temps d'attente est le suivant : pour chaque section CNU, on a la répartition des recrutés selon leur année d'obtention du doctorat. On attribue à chaque année une valeur correspondant à l'écart entre l'année de recrutement (2004) et l'année du doctorat, et on calcule la moyenne pondérée de cette variable :

Doctorat	Avant 1999	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ecart	6	5	4	3	2	1	0

Par exemple, pour la section 01 (Droit privé et sciences criminelles), on a la répartition suivante :

Doctorat	Avant 1999	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ecart ( $X_k$ )	6	5	4	3	2	1	0
CNU 01 ( $f_k$ )	0	0	6	10	23	39	0

Le temps d'attente moyen est donc :  $\sum (f_k * X_k) / \sum (f_k) = 1,78$  ans

Une valeur de 1 signifie ainsi qu'en moyenne le doctorat a été obtenu dans l'année précédant le recrutement (2003). Bien sûr, avec ces données, il est impossible de différencier une thèse obtenue en décembre 2003 d'une thèse obtenue en janvier 2003, alors que cela fait en réalité une grosse différence pour les candidats !

Le fait de regrouper tous les recrutés ayant obtenu leur doctorat avant 1999 ne doit pas trop biaiser le calcul du temps d'attente, car cette catégorie ne représente que 6 % des recrutés. Il faut cependant noter que pour certains groupes de sections cette proportion peut dépasser les 10 %, et que dans ce cas il doit y avoir des thèses obtenues encore plus tôt que 1998, et augmenter le temps d'attente réel.

Dernier point : il ne faut pas perdre de vue que *ces données concernent uniquement les maîtres de conférences recrutés de 1999 à 2004*, et qu'elles ne permettent pas de tirer des conclusions plus générales sur tous les candidats à ces postes, ou sur les docteurs en général.

## 2. Résultats et commentaires

### 2.1. Age moyen de recrutement de 1999 à 2004

#### 2.1.1. Données 2004

En 2004, l'**âge moyen** des 2 017 maîtres de conférences recrutés (articles 26-I-1, 26-I-2 et 26-I-3, hors opérations de mutation et détachement) est de **32 ans et 8 mois**.

Bien évidemment, ce chiffre moyen cache des disparités entre grandes disciplines, auxquelles on pouvait s'attendre :

- **sciences** (groupes 5 à 11 des sections CNU) **30 ans et 7 mois**
- **droit, économie, gestion** (groupes 1 et 2) **31 ans et 9 mois**
- **lettres, langues, sciences humaines et sociales** (groupes 3, 4 et 12) **36 ans et 7 mois**

Immédiatement, on est amené à se demander quelles raisons sont à l'origine d'un tel écart (6 ans !) entre l'ensemble « sciences » et l'ensemble « lettres, langues, sciences humaines et sociales » (que nous désignerons par « LSHS »). Doctorat obtenu très tardivement (forte proportion de professeurs agrégés ou certifiés dans ces disciplines) ? Temps d'attente avant le recrutement très long lié à une exigence de « maturation » de la part des commissions de spécialistes (le fameux « post-doc » !), ou à une pénurie de postes ? Nous verrons que les données sur l'année d'obtention du doctorat peuvent apporter des éléments de réponse.

Néanmoins, ce chiffre de 36 ans et 7 mois pour les LSHS se situe largement au-dessus de la limite d'âge pour le recrutement des chargé de recherche de 2ème classe (CR2) des EPST (31 ans dans son acception la plus restrictive), et largement au-dessus de l'âge moyen des personnes

effectivement recrutées au CNRS dans le département SHS, qui oscille autour de 31-32 ans <sup>1</sup>. Il semble donc qu'il existe une différenciation très forte des débouchés académiques pour les LSHS, entre une entrée au CNRS en CR2 pour les docteurs ayant effectué leur thèse à temps pour passer sous la limite d'âge (avec cependant peu de postes), et ceux qui n'ont d'autre choix que de se tourner vers les postes de maîtres de conférences pour lequel il n'existe aucune limite d'âge. On peut aussi facilement imaginer ce qui se passera pour le recrutement CR2 au CNRS en LSHS en 2006, avec la suppression programmée de la limite d'âge : afflux massif de candidats, engorgement des commissions, etc.

Le chiffre moyen pour les sciences, s'il se situe légèrement en-dessous de 31 ans, cache en fait des disparités très fortes selon les disciplines. Si on établit un regroupement en classes sur la base de l'âge moyen par groupe de section CNU, on constate que les sciences du vivant (groupes 10 et 11) et les sciences de la terre et de l'univers (groupe 8) sont classées avec l'ensemble « droit, économie, gestion », avec donc un âge de recrutement plus élevé que la moyenne des sciences :

Classe	Groupes	Âge moyen	Écart classe précédente
<b>A</b>	Lettres et langues (gpe 3) Education, information & communication... (gpe 12)	37 ans 5 mois	
<b>B</b>	Sciences humaines et sociales (gpe 4)	35 ans 8 mois	19 mois
<b>C</b>	Droit, sciences politiques (gpe 1) Economie, gestion (gpe 2) Sciences de la terre et de l'univers (gpe 8) Sciences du vivant (gpe 10) Pharmacie (gpe 11)	31 ans 8 mois	48 mois
<b>D</b>	Mathématiques, informatique (gpe 5) Physique (gpe 6) Chimie (gpe 7) Sciences de l'ingénieur (gpe 9)	30 ans 2 mois	18 mois

**Tableau 1.** Regroupement en classes des groupes de sections CNU, sur la base de l'âge moyen de recrutement en 2004.

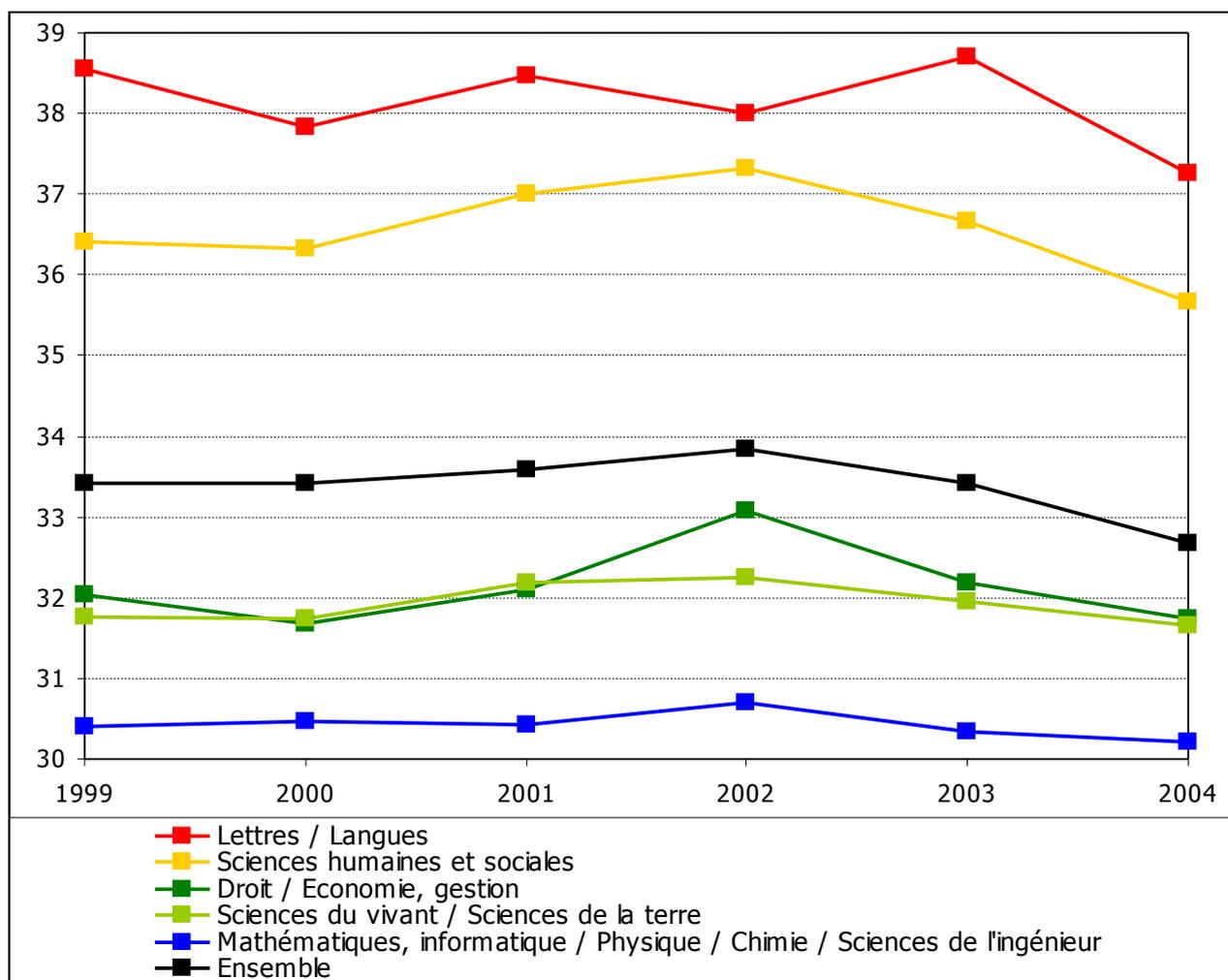
La variabilité au sein des sciences est donc loin d'être négligeable, puisque 18 mois séparent les classes C et D dans le tableau 1. Il reste bien sûr à étudier l'origine de ces différences.

### 2.1.2. Evolution 1999 – 2004

Sur l'ensemble des sections CNU, après une stabilité entre 1999 et 2003 (excepté une légère augmentation en 2002) autour d'un âge moyen de 33 ans et 5 mois, l'année 2004 est marquée par une diminution assez importante, puisque le recrutement a lieu en moyenne 9 mois plus tôt qu'en 1999 (figure 1, courbe en noir).

Sur la figure 1, on voit que cette diminution est essentiellement alimentée par les LSHS (- 14 mois), avec une diminution plus forte en Lettres / Langues (- 18 mois) qu'en SHS (- 9 mois). En Droit / Economie / Gestion, on observe une stabilité (- 3 mois), ainsi qu'en Sciences (- 3 mois), même si une fois encore cet ensemble ne montre pas un comportement homogène. En effet, si les sciences du vivant et les sciences de la terre et de l'univers restent stables, on note une légèrement augmentation en physique et chimie (les groupes où l'âge de recrutement était le plus bas en 1999), et une légère diminution en mathématiques/informatique et sciences de l'ingénieur, conduisant à un fort resserrement entre les groupes où l'âge de recrutement est le plus bas.

1 Rapport sur le recrutement des chargés de recherche au CNRS, annexe 1 (juillet 2003)  
[http://etats-generaux.jeunes-chercheurs.org/documents/rapports/CNRS\\_recrut.pdf](http://etats-generaux.jeunes-chercheurs.org/documents/rapports/CNRS_recrut.pdf)



**Figure 1.** Evolution 1999-2004 de l'âge moyen de recrutement, par groupe de sections CNU

En 1999, on pouvait déjà classer les groupes de sections CNU de la même manière qu'en 2004 (tableau 2).

Classe	Groupes	Âge moyen	Écart classe précédente
<b>A</b>	Lettres et langues (gpe 3) Education, information & communication... (gpe 12)	38 ans 7 mois - 18 mois	
<b>B</b>	Sciences humaines et sociales (gpe 4)	36 ans 5 mois - 9 mois	26 mois - 7 mois
<b>C</b>	Droit, sciences politiques (gpe 1) Economie, gestion (gpe 2) Sciences de la terre et de l'univers (gpe 8) Sciences du vivant (gpe 10) Pharmacie (gpe 11)	31 ans 11 mois - 3 mois	54 mois - 6 mois
<b>D</b>	Mathématiques, informatique (gpe 5) Physique (gpe 6) Chimie (gpe 7) Sciences de l'ingénieur (gpe 9)	30 ans 5 mois - 3 mois	18 mois stable

**Tableau 2.** Regroupement en classes des groupes de sections CNU, sur la base de l'âge moyen de recrutement en 1999. L'évolution entre 1999 et 2004 est indiquée sur fond bleu.

L'évolution 1999-2004 montre cependant un resserrement de l'écart entre les classes A et B, et entre les classes [A+B] et [C+D] (tableau 2, sur fond bleu), provoqué par un rajeunissement des recrutements en LSHS entre 2003 et 2004. Cette diminution de l'écart entre les LSHS et les autres disciplines reste cependant modéré : 6 mois de moins en 5 ans.

## 2.2. Age moyen d'obtention du doctorat et temps d'attente en 2004

Sur l'ensemble des sections CNU, l'âge moyen d'obtention du doctorat de 30 ans et 5 mois. Contrairement à ce qui était observé pour l'âge moyen de recrutement, il y a une distinction claire (19 mois de différence) entre Droit / Economie, Gestion d'une part, et Sciences d'autre part. Les écarts entre les quatre classes sont relativement importants – quasiment 7 ans entre Lettres / Langues d'une part, et Sciences d'autre part (tableau 3).

Cet écart maximal est trop important pour être uniquement provoqué par une durée plus longue des doctorats en LSHS. Il est donc raisonnable de penser que l'âge tardif d'obtention du doctorat en LSHS est provoqué par la combinaison entre un début de doctorat tardif, et une durée de doctorat plus longue.

L'ensemble Sciences est très homogène du point de vue de l'âge d'obtention du doctorat (si on excepte le groupe Pharmacie), même s'il est légèrement plus faible en Physique et Chimie (inférieur à 28 ans).

Classe	Groupes	Âge moyen	Écart classe précédente
<b>A</b>	Lettres et langues (gpe 3) Education, information & communication... (gpe 12)	35 ans 1 mois	
<b>B</b>	Sciences humaines et sociales (gpe 4)	33 ans	25 mois
<b>C</b>	Droit, sciences politiques (gpe 1) Economie, gestion (gpe 2) Pharmacie (gpe 11)	29 ans 10 mois	38 mois
<b>D</b>	Mathématiques, informatique (gpe 5) Physique (gpe 6) Chimie (gpe 7) Sciences de la terre et de l'univers (gpe 8) Sciences de l'ingénieur (gpe 9) Sciences du vivant (gpe 10)	28 ans 3 mois	19 mois

**Tableau 3.** Regroupement en classes des groupes de sections CNU, sur la base de l'âge moyen d'obtention du doctorat en 2004.

Le schéma est un peu plus complexe si on considère maintenant le temps d'attente moyen entre le doctorat et le recrutement. La moyenne sur l'ensemble des sections CNU se situe à 2 ans et 3 mois. Ce qui veut dire que pour un recrutement en 2004, la thèse a été soutenue en 2002.

Le temps d'attente est le plus faible en Droit / Economie, Gestion : 1 an 10 mois. Il est identique en Sciences et LSHS : 2 ans 4 mois. L'écart entre Sciences et LSHS pour l'âge moyen de recrutement est donc entièrement expliqué par l'âge moyen d'obtention du doctorat.

Etant donné que l'âge d'obtention du doctorat est quasiment le même dans tous les groupes des Sciences, alors que les âges moyens de recrutement sont différents, il est logique d'observer une hétérogénéité en termes de temps d'attente moyen entre doctorat et recrutement. Ainsi, alors que pour Mathématiques / Informatique, Sciences de l'ingénieur et Physique, on se situe autour de 2 ans, on est plus près de 3 ans pour Chimie, Sciences du Vivant et Sciences de la Terre (tableau 4). La « palme » revenant aux Sciences du Vivant avec un temps d'attente moyen de 3 ans et 2 mois (3 ans et 9 mois pour la section 66).

Pour les LSHS, le temps d'attente est un peu plus long en SHS qu'en Lettres / Langues (5 mois de plus), ce qui s'explique principalement par le nombre de recrutés ayant obtenu leur doctorat en 2003 : 50 % de plus en Lettres / Langues qu'en SHS, pour un nombre total de recrutés équivalent.

On observe également une *bonne corrélation entre le temps d'attente moyen et le pourcentage de recrutés ayant soutenu leur thèse avant 1999* – pour un recrutement en 2004 (tableau 4). Ainsi, en Sciences du Vivant et Sciences de la Terre, ce pourcentage monte à plus de 11 % (6 % sur l'ensemble des sections CNU). Il est encore plus frappant de voir que pour la classe A, plus de 50 % des recrutés avaient un temps d'attente supérieur à 2 ans (ce pourcentage monte à 57 % pour les Sciences du Vivant).

Classe	Groupes	Temps d'attente	Temps > 6 ans	Temps > 2 ans
<b>A</b>	Sciences de la terre et de l'univers (gpe 8) Sciences du vivant (gpe 10) Pharmacie (gpe 11)	3 ans	11,2 %	51 %
<b>B</b>	Sciences humaines et sociales (gpe 4) Chimie (gpe 7)	2 ans 7 mois	9,3 %	43 %
<b>C</b>	Lettres et langues (gpe 3) Education, information & communication... (gpe 12) Physique (gpe 6)	2 ans 2 mois	5,2 %	30 %
<b>D</b>	Droit, sciences politiques (gpe 1) Economie, gestion (gpe 2) Mathématiques, informatique (gpe 5) Sciences de l'ingénieur (gpe 9)	1 ans 11 mois	3,1 %	22 %

**Tableau 4.** Regroupement en classes des groupes de sections CNU, sur la base du temps d'attente moyen entre l'obtention du doctorat et le recrutement en 2004.

On retrouve donc ici une certaine cohérence avec l'importance du « postdoc » dans des disciplines scientifiques comme les Sciences du Vivant, les Sciences de la Terre, la Chimie et la Physique, puisque les dernières données publiées par le CEREQ indiquent qu'environ 50 % des docteurs ayant soutenu en 2001 ont eu une expérience postdoctorale <sup>2</sup>.

### 3. Conclusions

L'âge moyen de recrutement a connu une baisse sensible en 2004, principalement en LSHS. Il faudra observer si cette baisse se confirme lors du recrutement 2005.

Même si c'est en LSHS que la baisse s'est faite en 2004, il n'en reste pas moins que l'écart entre LSHS et Sciences reste très élevé : 6 ans en moyenne, jusqu'à 7 ans et 8 mois pour l'écart maximal (entre Lettres / Langues et Physique). Et l'âge en LSHS est clairement en décalage avec l'âge de recrutement sur les postes de chargés de recherche de 2ème classe dans les EPST, ce qui induit des trajectoires de recrutement dans le public très différenciées dans ces disciplines, contrairement aux Sciences, où l'âge de recrutement moyen se situe au niveau de la limite d'âge.

Pour ce qui est de l'âge d'obtention du doctorat, il serait plus précis si le ministère le calculait directement, et l'incluait dans les chiffres publiés, en plus de la répartition par année de soutenance qui est publiée depuis la campagne 2004.

Il est assez frappant de constater que la différence entre LSHS et Sciences pour l'âge de

2 De la thèse à l'emploi – Les débuts professionnels des jeunes titulaires d'un doctorat. Céreq 2004  
<http://www.cereq.fr/pdf/b220.pdf>

recrutement provient entièrement d'une différence pour l'âge d'obtention du doctorat. Pour autant, ne disposant pas d'autres données, il est impossible de dire si le fait que l'obtention du doctorat soit plus tardive en LSHS vient de l'âge de début de doctorat, ou de la durée des doctorats dans ces disciplines. Il est cependant assez peu probable que l'écart avec les Sciences soit uniquement le fait de la durée des doctorats, puisqu'il faudrait qu'elles durent en moyenne 6 ans de plus en LSHS ! Le ministère serait bien inspiré d'ajouter l'âge de début de doctorat dans les données de l'enquête auprès des recrutés.

Si au sein des Sciences l'âge d'obtention du doctorat est à peu près le même, il en va autrement pour le temps d'attente avant le recrutement, puisqu'on observe un temps notablement plus long dans les disciplines où le « postdoc » est très fréquent : Sciences du Vivant, Sciences de la Terre et de l'Univers, Chimie. Il faut espérer que les personnes recrutées dans ces disciplines plus de 5 ans – voire plus – après leur soutenance de thèse bénéficient d'une reconstitution de carrière leur évitant de débiter leur carrière au plus bas échelon de la classe des maîtres de conférences. Si ce n'était pas le cas, on peut douter de l'attractivité du métier d'enseignant-chercheur à terme...

Il est cependant difficile d'aller plus loin dans les interprétations des différences qui peuvent être observées entre les disciplines, à la fois par manque d'informations complémentaires, et par le fait que les données analysées ici ne concernent que les maîtres de conférences recrutés, soit environ un peu moins de 20 % des docteurs formés chaque année en France.

Ces différences sont-elles d'origine « culturelle » ? On entend souvent des biologistes dire qu'une expérience postdoctorale – de durée suffisante – est indispensable pour évaluer les candidats... Est-ce une réelle nécessité, ou bien une « exception culturelle » propre aux Sciences du Vivant ? On entend également souvent dire que la durée des doctorats en LSHS est plus longue tout simplement parce que la recherche dans ces disciplines prend plus de temps... C'est sans doute un peu vite évacuer la question des conditions dans lesquelles les doctorants dans ces disciplines travaillent, et celle de la qualité de l'encadrement. Et cela n'explique pas non plus pourquoi les thèses démarrent plus tard.

On peut aussi se demander si ces différences sont purement liées à la conjoncture ? Elles seraient ainsi explicables « mécaniquement » par un problème d'ajustement entre le nombre de docteurs formés et le nombre de postes disponibles ? La pénurie de postes dans certaines disciplines entraînant une « concurrence » acharnée entre candidats peut conduire à une augmentation de l'âge de recrutement : les candidats multiplient les « postdocs » pour améliorer leur dossier. Il faut aussi voir que dans certaines disciplines « jeunes », le nombre de postes est très élevé, ce qui a naturellement tendance à « détendre » le marché de l'emploi académique : l'Informatique et les Sciences de l'ingénieur (5 sections CNU) regroupaient en 2004 22 % des recrutés (439 postes sur 2 017).